



Le microcrédit en Guyane : un dispositif en voie de structuration

Le microcrédit touche près de 150 millions de personnes dans 85 pays et s'est affirmé comme un outil efficace de lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion en apportant une contribution indéniable au développement local, à la création d'emplois et à l'aménagement du territoire. Il a commencé à se développer en France dans les années 1990 et s'est diffusé dans l'outre-mer, où la demande en microcrédit semble potentiellement plus importante qu'en métropole en raison des caractéristiques socioéconomiques de ces territoires.

En Guyane, le microcrédit est un dispositif relativement récent, en cours de structuration. Il constitue un véritable défi de financement et d'accompagnement face à plus de 1 000 créations d'entreprises par an, dans un contexte spécifique où la précarité et la part de l'informel semblent plus conséquentes que dans les autres départements.

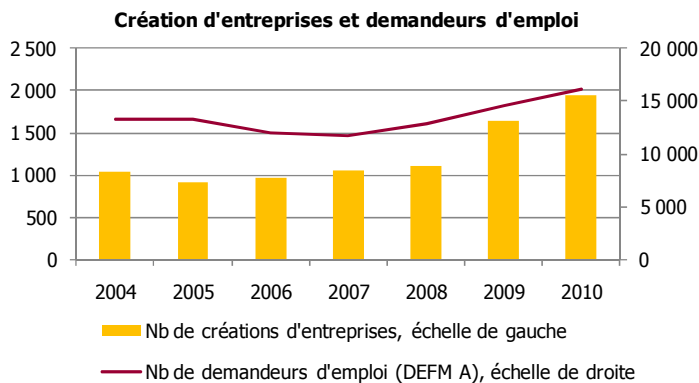
L'activité de microcrédit s'est développée ces dernières années sur la base de la mise en place de différents dispositifs locaux, publics ou privés. Ces nombreuses initiatives ont pu conduire dans un premier temps à un manque de lisibilité pour les porteurs de projets guyanais mais des améliorations sont en cours comme en témoigne la mise en place récente d'un portail web d'informations pour la création d'entreprises en 2011, dans le cadre du programme « Entreprendre en Guyane ».

UN INSTRUMENT DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le microcrédit professionnel apparaît comme un outil d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail en permettant l'accès au financement d'une activité à un public en situation sociale ou économique précaire. Les caractéristiques de la Guyane, en termes de population comme de tissu d'entreprises, sont particulièrement favorables au développement de cet outil.

Une proportion élevée de la population en situation d'exclusion

La Guyane se caractérise par une population en forte croissance où subsistent encore de nombreuses poches de pauvreté. Le taux de chômage est plus de deux fois supérieur à celui de la métropole avec 21 % en juin 2010 (contre 9,2 % en métropole). La proportion d'allocataires du RMI est également plus importante, avec près de 15 % de la population, contre 3,1 % dans l'hexagone. Par ailleurs, le taux de pauvreté est élevé puisqu'il atteint 49,7 %, contre 13,2 % de la population hexagonale si on considère le seuil de pauvreté métropolitain en 2006, soit 880 € mensuels. Ainsi une part significative de la population est exclue des systèmes de prêts bancaires traditionnels.



Source: INSEE, DIECCTE

Le microcrédit est l'une des principales composantes de la microfinance, qui comprend également la microassurance et l'épargne solidaire. S'il n'existe encore aucune définition « officielle », le microcrédit a des caractéristiques : il s'agit d'un crédit, avec un prêteur et un emprunteur dûment identifiés, un usage limité dans le temps et un octroi subordonné à la mise en place d'un accompagnement. Le **microcrédit professionnel** est destiné à financer la création, le rachat ou la consolidation d'une très petite entreprise permettant à son dirigeant de créer ou de conforter son propre emploi. Son montant est inférieur à 25 000 € selon la norme européenne. Le microcrédit, qui n'est ni une subvention ni une prestation sociale, est un vecteur d'insertion professionnelle. Le **microcrédit personnel** est destiné au financement de projets de vie de personnes n'ayant pas accès au crédit classique et leur permet de bénéficier d'un accompagnement. Il est parfois difficile de définir la frontière entre microcrédit professionnel et personnel. Seul le premier sera traité dans cette note.

Face à l'arrivée de nombreux actifs chaque année sur le marché du travail, la création de son propre emploi peut être envisagée comme une solution alternative au chômage. Mais dans bien des cas, ce choix peut se traduire par la création d'une activité dans le secteur informel ; ce dernier représente d'ailleurs une part non négligeable de l'économie guyanaise (9 % de l'emploi total en 2006 d'après l'INSEE). Dans ce contexte, le microcrédit, à travers un accompagnement adapté, peut permettre une officialisation partielle de ce pan de l'activité économique, empreint de vitalité et de capacité d'initiatives.

Un fort renouvellement du tissu d'entreprises

La création d'entreprises est particulièrement dynamique en Guyane et peut être une des réponses pour les demandeurs d'emploi. Au cours de l'année 2010, l'INSEE comptabilise 1 936 entreprises créées, y compris les auto entrepreneurs, soit +18 % sur un an et huit créations pour 1 000 habitants. Le taux de création de 17 % en 2010 (rapport du nombre d'entreprises créées, reprises ou réactivées pendant l'année au stock d'entreprises au début de cette année) est le plus élevé des DROM. La progression des créations d'entreprises a été relativement soutenue par rapport à la moyenne française dans les années 2000, mais s'est révélée toutefois moindre que dans les autres DROM. L'entrée en vigueur du nouveau statut d'auto entrepreneur en janvier 2009 a permis de redynamiser la création d'entreprises grâce aux nombreux avantages sociaux, déclaratifs et fiscaux de ce dispositif. Sur l'année 2009, 40 % des créateurs d'entreprises guyanais sont des auto entrepreneurs. Toutefois, hors auto entreprises, on constate un ralentissement des créations depuis 2009, qui se poursuit en 2010. Hors secteur agricole, les créations se concentrent pour les ¾ dans les services et le commerce (à parts quasi égales en 2010), suivis du secteur de la construction (18 %) et de l'industrie (7 %). Le tissu d'entreprises est atomisé : près de 70 % des entreprises guyanaises sont unipersonnelles.

UNE OFFRE COMPLETE DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT

Une gamme complète d'acteurs permet de répondre aux besoins des porteurs de projets. Aux côtés des réseaux présents dans les autres DROM, on retrouve la seule implantation en outre-mer du réseau Entreprendre et un acteur spécifique qui joue un rôle important, le CNES (Centre national d'études spatiales).

Les réseaux non bancaires

On retrouve en Guyane les réseaux de financement et/ou d'accompagnement qui sont également présents dans les autres DROM.

Le **réseau France initiative** est le premier opérateur historique du département. Il existe 3 plateformes locales formant une équipe de 9 personnes : à l'ouest (à Saint-Laurent-du-Maroni), premier acteur de microcrédit en Guyane mis en place en 1997 sur l'exemple de La Réunion, au centre (CGI) et à l'est (CEGI, avec l'île de Cayenne). Les associations de ce réseau sont financées par des fonds publics pour les fonds de prêt et de fonctionnement. Les porteurs de projets peuvent solliciter des prêts d'honneur, sans intérêt et sans garantie, cumulables avec d'autres financements, d'un montant maximum de l'ordre de 15 000 € à Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni, contre 22 000 € à Cayenne en 2010.

L'**Adie** (Association pour le droit à l'initiative économique) est implantée dans le département depuis 2003. Elle travaille avec des partenaires publics et privés, dont notamment l'Europe (via les fonds FSE, FEADER et FEDER), la région, le département, le CNES, l'AFD et la Caisse des Dépôts qui la cofinance. La Guyane représente entre 4 et 5 % de l'activité de l'Adie en outre-mer. Elle s'est réorganisée en 2 pôles (crédit et accompagnement), composés de 5 salariés et de 10 bénévoles. Son public cible est composé de bénéficiaires des minimas sociaux. Près de 40 % de la clientèle guyanaise de l'Adie ne sait ni lire, ni écrire. Son activité est générée en grande partie par « le bouche à oreille ».

La **Boutique de gestion** (BGE) a été créée en 1996. Membre du réseau national, elle compte 23 salariés répartis sur Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni et Saint-Georges. Outre l'accompagnement à la création d'entreprises, elle est organisme privé de placement pour Pôle emploi. Dans le cadre du dispositif NACRE, la BGE devient pour la 1^{ère} fois un outil financier, apte à instruire et décaisser un prêt à taux zéro. Elle œuvre en réseau avec la CCIRG (Chambre de commerce et d'industrie de la région Guyane) pour la réalisation du business plan. La BGE est membre également de l'Union des couveuses d'entreprises et héberge au travers de l'association « Nou la kè to » la couveuse guyanaise en activité depuis décembre 2006. Étape importante et sécurisante dans le parcours d'insertion des jeunes créateurs en renforçant leur crédibilité auprès des partenaires financeurs d'aide à la création, la couveuse travaille sur la mise en place d'ateliers collectifs d'information et de formation. Le département compte neuf couvés en 2010.

Mis en place en Guyane en 2008, le **Réseau entreprendre** est une association de chefs d'entreprises privés qui interviennent dans l'aide à la création et la reprise d'entreprises. C'est actuellement la seule implantation dans l'outre-mer. Le réseau regroupe 55 chefs d'entreprise et emploie un salarié (le directeur local). Les projets accompagnés sont d'une taille plus importante : les prêts octroyés peuvent se monter à 35 000 € maximum pour la Guyane et les projets accompagnés doivent permettre la création d'au moins 3 emplois dans les 5 ans. L'accompagnement est une composante essentielle très présente.

Les autres acteurs et dispositifs

Les **établissements de crédit** sont des partenaires incontournables des associations de microcrédit, notamment en tant que cofinanceurs pour l'Adie ou prêteurs en deuxième ressort pour les plateformes Initiative, même si le couplage des prêts d'honneur avec des prêts bancaires reste insuffisant et largement en deçà des ratios de l'hexagone.

Le dispositif **NACRE** (Nouveau dispositif d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) a été mis en œuvre avec un peu de retard en Guyane (1^{er} février 2009) ; il se substitue aux anciennes mesures d'aides Eden et chèques conseils. Géré conjointement par la DIECCTE (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et la Caisse des Dépôts, NACRE vise à réinsérer les créateurs/repreneurs d'entreprises dans le système bancaire et à limiter la sinistralité des très petites entreprises en garantissant un dispositif d'accompagnement renforcé en amont et en aval de leur création. Même s'il ne s'agit pas toujours de microcrédit au sens strict, l'accent mis sur l'accompagnement entraîne une synergie étroite de ces outils qui impliquent souvent les mêmes acteurs.

Les collectivités locales (en particulier la Région) dans leur action de développement économique et la Caisse des Dépôts sont également des partenaires de financement pour l'appui aux entreprises. La CCIRG et la chambre des métiers sont aussi présents en matière d'ingénierie (conseils et formation) pour les porteurs de projets.

L'ARD Guyane développement (Agence régionale de développement économique, ex – ACREDEG, Agence pour la création et le développement des entreprises de Guyane) est une structure pivot mise en place en 2001 par la collectivité régionale, qui a pour missions l'accompagnement des entreprises (accueil, orientation, conseils, assistance au montage de projets) dans les secteurs jugés stratégiques pour le développement du territoire et la coordination des actions de développement économique. D'autres agences régionales notamment le Comité du Tourisme de la Guyane et Guyane Technopole interviennent également dans le champ de l'accompagnement.

Un acteur spécifique à la Guyane

Le **CNES** (Centre national d'études spatiales) est un acteur important en termes de développement économique dans le département. Le CNES/CSG (Centre spatial guyanais) est en charge de l'animation d'actions pouvant contribuer au développement de la Guyane et notamment la réalisation de projets créateurs d'emplois. A ce titre il intervient largement dans les dispositifs d'appui à la création d'entreprises et apporte son appui aux différents acteurs : Adie, France Initiative, mais aussi Alyse Guyane qui n'est pas à proprement parler un organisme de microcrédit puisqu'il intervient sur des projets plus importants par apport de fonds propres. A travers la « Mission Guyane », il accompagne les porteurs de projets (étude de leurs dossiers, estimation des besoins, subventions si le dossier répond aux critères fixés, aide à la création d'entreprises et conseils). Son intervention se fait au travers des programmes européens. Les subventions allouées vont en moyenne de 10 000 € à 20 000 € par emploi créé ou maintenu. En 10 ans d'existence, la Mission Guyane du CNES a investi au total plus de 33 M€ et reçu plus de 3 000 porteurs de projets (dont un sur dix s'est concrétisé).

UNE REPONSE AUX PETITS PORTEURS DE PROJETS

Un nombre croissant de bénéficiaires

En Guyane, un peu plus de 10 % des entreprises créées sont financées par un microcrédit (11,4 % en 2009, contre 5,8 % pour la France entière). Le microcrédit enregistre un essor progressif, mais moins accentué que dans l'ensemble de l'outre-mer et qui reste encore à conforter.

En 2009, l'Adie a octroyé 124 microcrédits, pour un montant moyen de 2 804 € et un montant total de 348 000 €. Son taux d'impayés à 3 ans (9,4 %) ressort légèrement supérieur à la moyenne nationale (8,4 %).

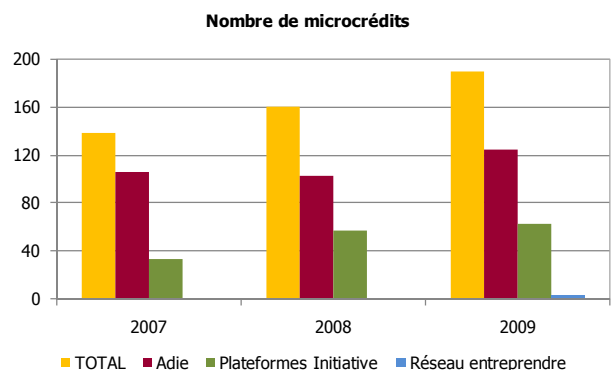
Les associations du réseau France Initiative recensent moins de 70 prêts d'un montant moyen de l'ordre de 11 000 € pour la plateforme de Kourou et de 13 000 € pour celle de Cayenne, soit un montant total de 943 000 €. Le taux de pérennité à 3 ans (80 %) est supérieur à la moyenne de celui des entreprises guyanaises (63 %).

Le département se distingue par un effet de levier relativement plus élevé que les autres géographies ultramarines mais qui reste inférieur à la moyenne française (les prêts bancaires associés se montent en moyenne à près de 38 000 €, contre 9 000 € en moyenne environ en outre-mer et 53 000 € pour la France entière en 2009). En revanche, comme dans le reste de l'outre-mer le taux de couplage est faible (de 14 % à 40 % selon les plateformes, contre 91 % sur l'ensemble de la France). Les incidents de remboursements sont conséquents, ce qui a conduit à remettre l'accent sur le suivi post création.

Le Réseau entreprendre a sélectionné trois lauréats en 2009 (sur 150 contacts entrants dont 12 projets présentés en comité d'engagement). Il a un objectif de 10 projets par an avec un prêt moyen de 25 000 €.

Un public jeune et peu qualifié

Les porteurs de projets sont significativement plus jeunes que la moyenne nationale ou en outre-mer pour les plateformes France Initiative (29 % ont moins de 30 ans en 2009) ; en revanche le public de l'Adie est relativement plus âgé que celui des autres DOM (33 % ont plus de 40 ans contre 29 % en moyenne dans les DCOM en 2009). La proportion de chômeurs dans les bénéficiaires est



Sources : Adie, France Initiative, Réseau entreprendre

inférieure à la moyenne nationale avec une part élevée de travailleurs indépendants. Cela est dû au fait que l'Adie finance des microentrepreneurs issus du secteur informel ou souhaitant développer une activité existante.

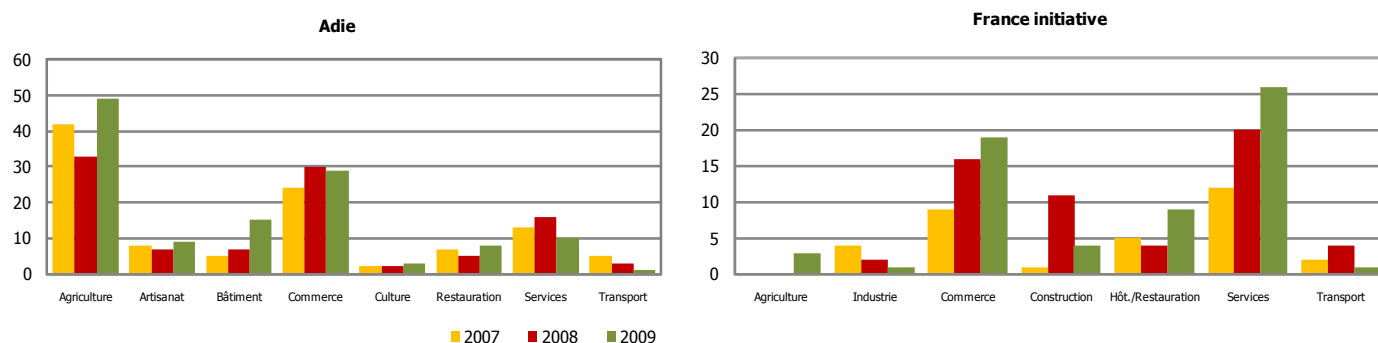
Le public est majoritairement masculin pour l'Adie (59 %) en raison de la part élevée des projets financés dans le secteur de l'agriculture, mais les femmes sont relativement plus nombreuses (51 %) chez les porteurs de projets des plateformes France Initiative par rapport aux moyennes outre-mer et nationale (près de 40 %).

Une part importante du public concerné est très faiblement qualifiée : notamment 52 % sont illettrés ou savent seulement « lire, écrire et compter » dans le public Adie contre environ un quart aux Antilles et à La Réunion. En parallèle, 39 % disposent d'un diplôme technique ou ont été jusqu'au Bac.

Une prédominance de l'agriculture et des services

Les secteurs agricole, commercial et des autres services concentrent la majorité des financements. On constate notamment une part significativement élevée des projets financés par l'Adie issus du secteur primaire (40 % en 2009) malgré une rentabilité plus tardive alors que cette activité ne représente qu'une plus faible part des entreprises (près de 10 %) par rapport aux autres départements et une plus faible part de l'emploi (3 %). Le réseau France initiative est quant à lui plus orienté vers les secteurs du commerce et des autres services.

Répartition par secteur d'activité
(nombre de microcrédits)



Sources : Adie, France Initiative

UN DISPOSITIF QUI RESTE A MIEUX STRUCTURER

Une diffusion de l'information à améliorer et un relais bancaire à impulser

La multiplicité des acteurs et la mise en place relativement récente du dispositif dans le département peuvent entraîner un manque de lisibilité pour les porteurs de projets. C'est la raison pour laquelle un portail web « entreprendre-en-guyane.fr » a été mis en place en avril 2011 par l'ARD à l'initiative du conseil régional de la Guyane et de la Caisse des dépôts, en partenariat avec l'APCE (Agence pour la création d'entreprises), afin de rassembler les outils et les conseils nécessaires.

Des efforts sur la mutualisation des 3 plateformes d'initiative afin de constituer un maillage des structures, qui n'ont pas été créées en même temps et qui n'ont pas la même typologie de clients, est également en cours pour gagner en efficience.

En parallèle, la mise en place récente du dispositif NACRE devrait permettre à la filière du microcrédit de se structurer en identifiant les acteurs par leur labellisation aux différentes phases du dispositif. Les organismes d'accompagnement actuellement labellisés sont l'Adie, la BGE et la CEGI.

Après la stabilisation des structures de microcrédit et le renforcement de la phase d'amorçage (structuration du parcours de la création d'entreprises), il serait intéressant de s'atteler à l'amélioration du couplage bancaire qui reste faible en Guyane et d'encourager la participation et l'implication des banques, dans une relation de confiance avec les opérateurs du microcrédit.

Un suivi post-crédit à renforcer

La production de prêts peut être quelquefois privilégiée au détriment de la fonction d'accompagnement. En particulier, le suivi post-crédit, élément déterminant pour la survie et la pérennisation d'une entreprise, est encore insuffisamment développé en Guyane, comme dans la plupart des autres géographies, et doit faire l'objet d'une mise en œuvre optimisée par l'ensemble des acteurs du microcrédit.

De plus, dans une optique de rééquilibrage des activités économiques sur l'ensemble du département, les efforts réalisés afin d'améliorer l'accessibilité du microcrédit pour les populations résidant dans les territoires éloignés doivent être poursuivis.

Pour plus d'informations, cf note de l'IEDOM sur le microcrédit professionnel en outre-mer (avril 2011)
http://www.iedom.fr/IMG/pdf/noteie_microcredit_professionnel_042011.pdf

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : N. de SEZE – Responsable de la rédaction : J.P. DERANCOURT – Rédaction : S. BOYER

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : 26 juillet 2011 – Dépôt légal : juillet 2011 – ISSN 1952-9619